

Demande de détermination des degrés de sensibilité au bruit – DSB

Direction générale de l'environnement (DGE)
Bruit et rayonnement non ionisant
Case postale 33
Ch. des Boveresses 155
1066 Epalinges

www.vd.ch
Tél. 0041 (0)21 316 43 60
info.bruit@vd.ch

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez compléter lisiblement ce questionnaire, le dater et le signer. Toute demande incomplète vous sera retournée.

Expéditeur

Nom : Prénom :

Adresse complète:

NPA: Localité

Tél. : Fax: Mail:

1. NPA : Commune :

2. N° de parcelle(s) :

Coordonnées :

3. Concerne (projet) :

4. Nom et adresse complète (rue, NP, Localité) du propriétaire :

5. Nom de la zone ou PQ, PPA, etc.:

6. Affectation de cette zone ou PQ, PPA, etc.:

7. DSB proposé (en accord avec la Commune) :

8. Remarques éventuelles :

Annexes

- copie du plan de situation
- copie du règlement communal de la police des constructions pour la zone concernée par le projet (sauf si zones : villas, villages, intermédiaire, bourg, artisanale, agricole ou viticole)

Un montant de CHF 120.- est perçu pour le traitement de votre demande. Il sera facturé ultérieurement par la Direction générale de l'environnement.

Lieu et date : , le Signature: